




**Nouveau
PONT**
de l'Île-d'Orléans

[Chenal de navigation](#)

[Consignes de sécurité](#)

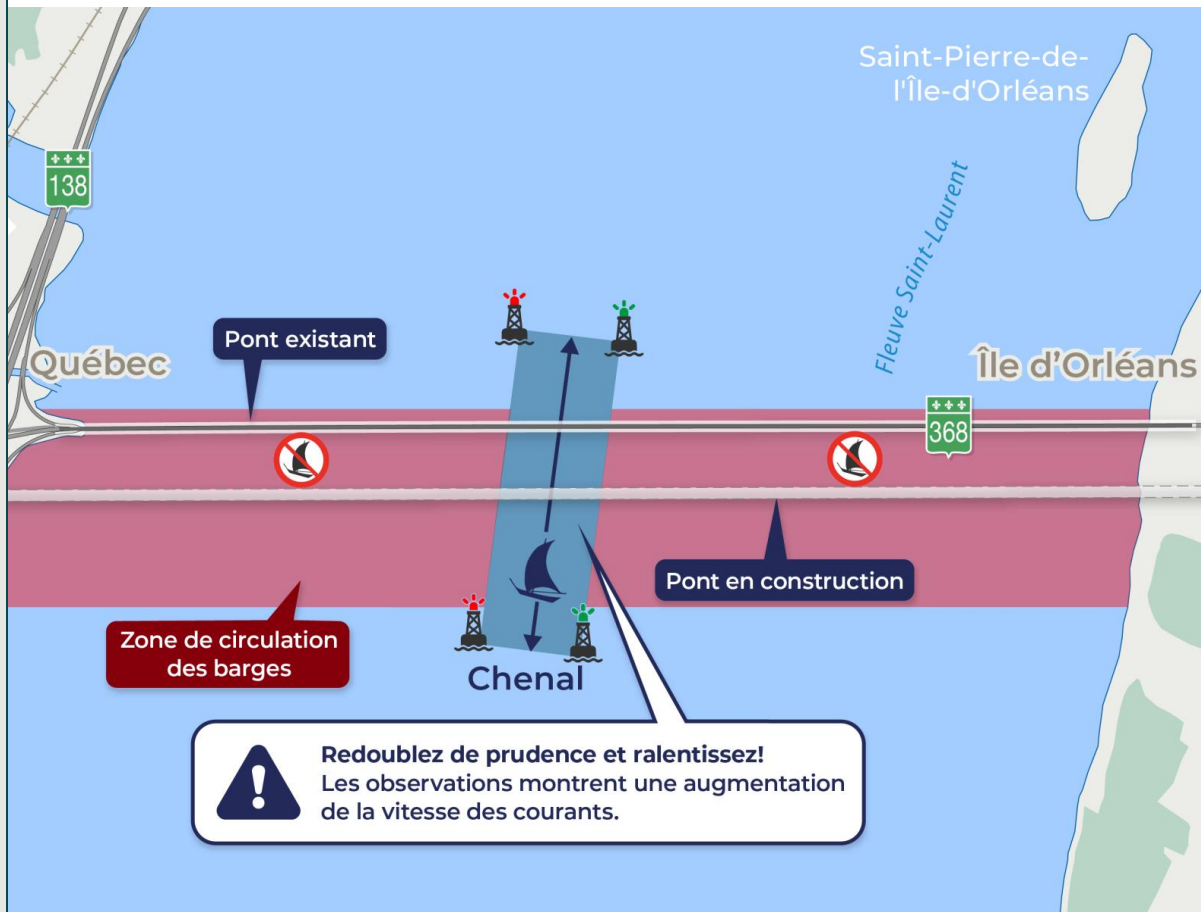
[Parole d'expert](#)

 **AVIS AUX PLAISANCIERS**

Des travaux sont réalisés dans le fleuve Saint-Laurent pour la construction du nouveau pont de l'Île-d'Orléans. Voici d'importantes informations pour naviguer en toute sécurité cet été.


Chenal de navigation : [Attention aux courants forts et aux barges!](#)

Le chenal de navigation, qui demeure ouvert, traverse la zone de chantier. En raison des ouvrages temporaires présents dans le fleuve, la vitesse des courants a augmenté. De plus, les barges circulent de façon accrue dans le secteur. Faites preuve de vigilance et ralentissez!



Consignes de sécurité : cinq gestes simples à adopter

Lorsque vous naviguez près du chantier de construction, il faut :

- Réduire la **vitesse** de votre embarcation (zone sans vague); 
- Circuler uniquement dans le **chenal de navigation** délimité par les bouées;
- Porter attention à la **signalisation maritime** en place;

Bouée bâbord :
marque le **côté gauche** d'un chenal
ou l'emplacement d'un **danger**;



Bouée tribord :
marque le **côté droit** d'un chenal
ou l'emplacement d'un **danger**;



Bouée d'interdiction :
balise une **zone interdite** aux embarcations;



- Éviter de vous approcher des **barges de construction**;
- Faire preuve de **courtoisie**.



Restez à l'affût des avertissements de navigation (AVNAV).

Suivez le projet de construction du nouveau pont de l'Île-d'Orléans :

 Quebec.ca/pontorléans

En adoptant ces bonnes pratiques, vous contribuez à maintenir un environnement sécuritaire, pour vous ainsi que pour les travailleuses et travailleurs du chantier.

Parole d'expert : entrevue avec un spécialiste de la sécurité

Des marées changeantes, une température imprévisible, un temps de réaction limité, voilà quelques facteurs auxquels font face les travailleuses et travailleurs sur un chantier maritime. Dans de telles situations, l'objectif numéro un demeure de bien les protéger. La sécurité de la main-d'œuvre et celle des plaisanciers se trouvent au cœur du projet, qui se déroule en grande partie dans le fleuve Saint-Laurent.

Afin de mieux comprendre la réalité entourant la santé et la sécurité des travailleuses et travailleurs liés à la construction du pont, nous avons rencontré le gestionnaire en santé et sécurité du consortium Groupe Héritage Île-d'Orléans.

Fort de plus de 15 ans d'expérience, Sébastien Mercier possède une solide expertise en santé et sécurité sur les chantiers de construction. Que les travaux se déroulent sur la terre ou sur l'eau, l'intention initiale est toujours de prévenir.



« Quand tu es responsable de la santé et sécurité au travail, ça revêt une grande importance dans ton quotidien. C'est même une préoccupation de toutes les heures. Le plus grand défi est donc de conscientiser les gens pour qu'ils prennent ça à cœur autant que moi », explique Sébastien Mercier.

Les défis liés aux marées

Travailler avec des fluctuations de marées n'est pas chose aisée. Essentiellement, une marée est un mouvement périodique de montée et de descente du niveau de la mer. Ce phénomène se manifeste à raison de deux marées hautes et deux marées basses chaque

jour, en moyenne toutes les 6 heures 12 minutes. La hauteur des marées peut aller jusqu'à 5,57 m au plus haut et à 0,20 m au plus bas.

Des forces naturelles impressionnantes

Le mouvement de l'eau, lorsqu'elle se retire à marée basse, exerce une pression de plusieurs centaines de kilopascals. À cela s'ajoute le courant, qui peut être très fort dans certaines zones plus étroites du fleuve, atteignant jusqu'à huit nœuds, soit l'équivalent de près de 15 km/h.

Le risque d'hypothermie

« Lorsque l'automne s'installe et que l'hiver est à nos portes, le risque d'hypothermie survient. En octobre, l'eau du fleuve est généralement autour de 10 à 16 °C selon les zones. À cette température, le corps perd sa chaleur 25 fois plus vite que dans l'air! », souligne Sébastien.

L'importance d'une intervention rapide

Dans un tel contexte, le délai de réaction en cas d'urgence doit être rapide, car le fleuve ne pardonne pas. Aucun compromis n'est permis quand il s'agit de sécurité. C'est pourquoi une équipe de sauvetage est sur place en tout temps, prête à intervenir dans un délai de 15 minutes!

Le non-respect du balisage maritime

Un autre enjeu bien présent dans le projet est le non-respect du balisage maritime en place par les plaisanciers et plaisancières. Les bouées sont installées autant pour la sécurité des travailleuses et travailleurs que pour celle de la population.

« Si ça fait 25 ans que tu circules au même endroit, il est possible que tu le fasses de manière mécanique, machinale. Il suffit d'un changement, une journée sur le chemin, et d'une inattention, et bang! un kayak entre en collision avec une barge », prévient-il.

Les risques liés aux comportements imprudents

Autre cas de figure : un conducteur de bateau circule, mais ne remarque pas les vagues qu'il génère, ce qui fait tanguer dangereusement les embarcations des ouvriers. En cas d'infraction au balisage, la Sûreté du Québec ainsi que la Garde côtière canadienne sont immédiatement prévenues.

« Bien que le danger ne soit pas toujours visible, il est bien là. Même si les règles de sécurité ne sont pas physiques comme une barrière sur un chantier, c'est impératif de les respecter! On veut vous protéger contre vous-même », insiste Sébastien.

Prévention et formation continue

La clé de la sécurité se résume facilement : la prévention et le respect. Sébastien nous explique que plusieurs protocoles sont disponibles et connus des ouvrières et ouvriers

pour différents scénarios qui pourraient survenir. D'ailleurs, un ou deux exercices surprises ont lieu chaque année pour mettre en pratique les connaissances acquises en lien avec les protocoles et optimiser le temps de réaction.

Ce que l'on peut et que l'on doit retenir, c'est que peu importe si un chantier est sur la terre ou dans l'eau, la sécurité demeure l'affaire de tous.

Sur l'eau, en zone de chantier, redoublez de prudence!

RESTEZ INFORMÉ 
 [Québec.ca/pontorléans](https://Quebec.ca/pontorléans)



Courriel envoyé à : mmchevrier@mrcio.qc.ca

Ministère des Transports et de la Mobilité durable

475 boulevard de l'Atrium |

Québec (Québec) | G1H 7H9 | Canada |

pio@transport.gouv.qc.ca

[Politique anti-pourriel](#) | [Rapporter un abus](#) | [Vous désabonner](#)

Transports
et Mobilité durable
Québec 